

Centre de santé et de services sociaux du Suroît 	PROCÉDURE CLINIQUE		
NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX: LES PINCES DRAVON (BLEUES)		Référence à : ☐ OIPE # ☐ Ordonnance collective ☐ Protocole ☐ Règle de soins	En vigueur le : Août 2013 Révisé le : Numéro PC 1200-13-021 (ancien PC 2012 PCI 04)

OBJET DE LA PROCÉDURE CLINIQUE

Il est reconnu que les équipements médicaux constituent des réservoirs pour les micro-organismes pathogènes. Afin de réduire le risque de contamination auprès de la clientèle, il est important de mettre en place des mesures pour un nettoyage/désinfection efficaces de ce type de pince considéré à usage unique.

DOMAINE D'APPLICATION

Cette procédure s'applique aux unités utilisant ce type de pinces.

INTERVENANT(S) CONCERNÉ(S)

- ♦ Les équipes de soins dans tout le CSSS du Suroît
- ♦ Les préposé(e)s de l'unité de retraitement des dispositifs médicaux (URDM)
- ♦ Le personnel au service de l'approvisionnement (achats)

DÉFINITION(S)

- Décontamination :** processus de nettoyage, suivi par l'inactivation des micro-organismes pathogènes afin de rendre sécuritaire la manipulation d'un objet
- Désinfection :** traitement qui permet d'éliminer la plupart des agents pathogènes présents sur un objet ou une surface mais qui détruit rarement toutes les spores
- Nettoyage :** opération qui consiste à enlever les saletés, poussières et autres substances pouvant héberger des microorganismes
- URDM :** unité de retraitement de dispositifs médicaux (auparavant, intitulée centrale de stérilisation)

OBJECTIF(S)

- Offrir à notre clientèle du matériel sécuritaire ;
- Diminuer le risque de contamination croisée.

INDICATION(S) DE NETTOYAGE DÉSINFECTION (N/D)

- Les pinces visiblement souillées de liquides biologiques devront être jetées ;
- Décontamination une fois semaine pour usages multiples destinés au même résident/usager ;
- Les pinces utilisées pour les traitements de chimiothérapie de rétention dans le cancer de vessie (mitomycine) devront être jetées, après utilisation, dans les contenants attitrés aux déchets cytotoxiques.

MATÉRIEL REQUIS

Mousse ou gel enzymatique (de type « *Empower foam* »).

Centre de santé et de services sociaux du Suroît 	PROCÉDURE CLINIQUE		
	NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX: LES PINCES DRAVON (BLEUES)		
Référence à : ☐ OIPE # ☐ Ordonnance collective ☐ Protocole ☐ Règle de soins	En vigueur le : Août 2013	Révisé le :	Numéro PC 1200-13-021 (ancien PC 2012 PCI 04)

PROCÉDURE

Le personnel des unités de soins :

- Dépose les pinces souillées dans le contenant fourni par l'unité de retraitement des dispositifs médicaux (URDM) et vaporise « ***l'Empower foam*** » sur toute les surface de la pince. Aucun rinçage à l'eau au préalable.

Le ou la préposé(e) de l'URDM :

- Effectue la collecte du matériel contaminé sur les unités de soins selon l'horaire pré établi ;
- Décontamine les pinces selon politique de décontamination de l'URDM ;
- Évalue l'intégrité de l'instrument (rouille sur les charnières, la pince est jetée) ;
- Met les pinces dans un sac de type "Zip Lock" ;
- Achemine les pinces au magasin (contenant situé sur la tablette face au lavabo).

Le personnel du service de l'approvisionnement (achats) :

Sur demande des unités utilisateurs, distribue les pinces décontaminées avant de prendre les pinces neuves.

PROCÉDURE PARTICULIÈRE POUR L'HÉMODIALYSE

Les pinces seront nettoyées et désinfectées entre chaque usager.

- Nettoyer à l'eau savonneuse;
- Rincer à l'eau claire;
- Tremper dans une solution chlorée (eau de Javel 1 :10) minimum 5 minutes;
- Rincer à l'eau claire;
- Sécher.

Les pinces visiblement souillées de liquide biologique devront être jetées soit à la poubelle ou avec les déchets biomédicaux si fortement souillées de sang.

SOURCES / RÉFÉRENCES

CAN CSA – Z 314, Norme nationale du Canada, 8-08 10.6 Décontamination des dispositifs médicaux réutilisables, page 41.

Centre de santé et de services sociaux du Suroît 	PROCÉDURE CLINIQUE		
NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX: LES PINCES DRAVON (BLEUES)			
Référence à : ☐ OIPE # ☐ Ordonnance collective ☐ Protocole ☐ Règle de soins	En vigueur le : Août 2013	Révisé le :	Numéro PC 1200-13-021 (ancien PC 2012 PCI 04)

PROCESSUS D'ÉLABORATION / RÉVISION	
Rédigé par Sylvie Latreille, Conseillère cadre et chef de service en prévention et contrôle des infections Louise Larocque, Infirmière clinicienne spécialisée en soins périopératoires Août 2013 Août 2013	
Personnes consultées Lyne Daoust, Directrice réseau santé physique Juin 2013	

PROCESSUS D'APPROBATION	
Approuvé par  Philippe Besombes, Directeur de la qualité et des soins infirmiers 09 octobre 2013 Date	